

DANS CE
NUMÉRO :

120 ANS DE LA CGT	2
1336	2
STATUT !	3
LIBERTES SYNDI- CALES	3
Toutes les coor- données	4
Bulletin d'adhésion	4

Tout le calendrier na-
tional sur le site :

www.financespubliques.cgt.fr

CONSTRUISONS UN GRAND
8 OCTOBRE 2015

Il n'est pas un secteur d'activité où les salariés ne soient frappés des mêmes maux, quels que soient ceux qui leur infligent, de manière directe ou indirecte.

Alors qu'ils n'ont jamais été autant gavés de cadeaux et de profits financiers, les adhérents du MEDEF et leur cohorte d'actionnaires voraces multiplient les attaques contre les droits et les conditions de vie des salariés dans les entreprises. Intensification du travail, remise en cause des 35H, pression sur les salaires, licenciements, attaques contre le droit syndical..., voilà leur feuille de route quotidienne..

RGPP et MAP, pacte de responsabilité et PPCR, CICE et démarche stratégique à la DGFIP sont autant de sigles et d'expressions qui sont les illustrations de ces objectifs.

La Direction générale des Finances publiques s'inscrit dans cette logique et constitue même un coeur de cible pour le gouvernement. Et les premiers à payer les pots cassés de cette politique, ce sont les agents.

Ils ne cessent de subir le sabotage de leurs missions pleinement utiles à la société et aux citoyens. Ils ne cessent de vivre les destructions de leurs services avec la désagrégation de leur travail qui va avec.

Ils ne cessent « d'encaisser » les suppressions d'emplois massives et incessantes qui aggravent leurs conditions de travail.

Et par-dessus le marché, on entend leur imposer une régression de leurs droits et garanties collectives par une remise en cause des statuts particuliers, annonciatrice de la mobilité forcée.

A cette réalité difficile et aux campagnes médiatiques qui visent à conduire les consciences au fatalisme et au repli sur soi, nous devons opposer notre courage collectif, notre mobilisation et le renforcement de nos solidarités. Il n'est pas d'autre voie !

Face à l'entreprise destructrice de la Direction générale, aux urgences à répondre aux difficultés et aux attentes des agents, il nous faut ensemble multiplier et renforcer les actions à la DGFIP, dans les services. En effet, le rapport de forces né-

cessaires pour contraindre à la négociation sur les revendications ne naîtra pas de rien.

Mais tout autant il nous faut faire converger nos luttes avec les autres salariés parce que nous sommes confrontés aux mêmes logiques, aux mêmes politiques d'austérité.

C'est à cette indispensable construction des luttes que les organisations syndicales interprofessionnelles CGT, FSU, Solidaires invitent tous les salariés, le 8 octobre prochain, par une grande journée de mobilisation et d'action revendicative.

**LE 8 OCTOBRE, TOUTES
ET TOUS EN GREVE ET
DANS LES MANIFESTA-
TIONS !**



En cette rentrée 2015, les sujets de préoccupation ne manquent pas.

IL Y A 120 ANS EXACTEMENT EN 1895 À LIMOGES, NAISSAIT LA CGT !

En 1895, le congrès de Limoges voit la naissance de la CGT

Article de Stéphane Sirot Historien Vendredi, 25 Septembre, 2015 L'Humanité

Du 23 au 28 septembre 1895, le VII^e Congrès national corporatif de Limoges fonde la Confédération générale du travail (CGT). Cette initiative vise à réduire l'émiettement des organisations ouvrières à partir de la Fédération des syndicats et celle des bourses du travail.

En 1886, la Fédération nationale des syndicats (FNS) est le premier essai de regroupement interprofessionnel. Contrôlée par les amis de Jules Guesde, qui la voient comme un appendice du parti politique, elle se heurte à la Fédération des bourses du travail, créée en 1892 puis dirigée par l'anarchiste Fernand Pelloutier. Mais les aspirations unitaires progressent. En 1893, le congrès de la Fédération des bourses invoque « l'unité prolétarienne indispensable » et décide de tenir sa prochaine assemblée à Nantes, à l'instar de la FNS. Un congrès commun a lieu en 1894. Il en sort un Conseil national ouvrier chargé de susciter, pour l'année suivante, un congrès fédérateur. Les guesdistes, défaits sur leurs conceptions de l'action syndicale, campent à l'écart. Pourtant, l'élan est donné et « ces grandes assises du travail » s'ouvrent le 23 septembre 1895. À Limoges, 75 délégués représentent 28 fédérations, 18 bourses et 126 chambres syndicales. Quelques figures militantes sont là. Ainsi l'ex-communard Jean Allemane, ou Auguste Keufer, du Livre.

Le 27 septembre, ses statuts commencent à être votés, un nom lui est donné. Après le rejet de la proposition Keufer de la baptiser « Confédération nationale ou française », l'article 1er proclame la création d'« une organisation unitaire et collective qui prend pour titre : Confédération générale du travail ». Reste à l'habiller de principes rassembleurs. Le 28 septembre, quand le congrès se sépare au cri de : « Vive la République sociale ! Vive l'émancipation des travailleurs ! », les mères et les pères fondateurs de la CGT ne sont pas sûrs de sa pérennité, même s'ils ont choisi d'y admettre l'ensemble des organisations existantes. Les moyens de fonctionnement de la CGT sont en outre modestes. À Limoges, des échanges ont porté sur les subsides à octroyer à la Confédération par les organisations adhérentes. C'est la solution de la moindre cotisation qui a été préférée. Malgré cela, l'argent ne rentre guère.

La CGT qui sort de Limoges est donc mal assurée. Ses statuts sont modifiés jusqu'au congrès décisif de Montpellier, en 1902. Elle se dote alors de structures reflétant « une unification aussi achevée que possible du mouvement syndical » et peut prendre son envol.



LES EX FRALIB LANCENT LEURS MARQUES SCOP-TI ET 1336

Ce vendredi, les premiers sachets d'infusion et de thé "1336", produits par les ex-Fralib ont rejoint les rayons de la grande distribution. 1336 comme le nombre de jours passés à lutter contre Unilever.

Il y a 5 ans quasiment jour pour jour, le grand groupe d'agroalimentaire Unilever décidait de fermer l'usine Fralib de Gémenos. Pendant quatre ans, les Fralib, ex-producteurs des thés Lipton et infusions de l'Eléphant, étaient devenus le symbole du combat contre les délocalisations, veillant jour et nuit sur leurs machines et multipliant les actions d'éclats pour médiatiser leur conflit.

Depuis, les salariés ont repris l'usine en Scop, coopérative ouvrière et ont lancé la marque de thé et infusion "1336". Ce chiffre correspond au nombre de jours passés à lutter contre Unilever.

La coopérative Scop-TI produira à la fois pour les marques de distributeurs et pour sa marque propre. Scop-TI compte déjà 28 salariés en CDI, avec 3 embauches supplémentaires d'ici fin 2015 et 14 dans la première moitié de 2016.

1336

*Éveille les consciences
réveille les papilles &*

LE STATUT DES FONCTIONNAIRES : UNE GARANTIE D'ABORD POUR LES CITOYENS

Emmanuel Macron vient à nouveau de s'illustrer par des déclarations dignes de la droite la plus libérale. Après avoir ravi le MEDEF en attaquant les 35h, l'ancien banquier d'affaires vient de s'attaquer au Statut des fonctionnaires. Cette stratégie du bouc émissaire, largement utilisée sous Sarkozy, vise avant tout à ce que les regards se détournent de l'échec total du gouvernement en matière économique et sociale, en particulier sur le front de la lutte contre le chômage.

En réponse à Macron, la CGT Fonction publique rappelle tout d'abord que l'un des principes régissant la carrière des fonctionnaires est celui de la garantie de l'emploi, et non celui de l'emploi à vie, qui relève du domaine du mythe.

La CGT souligne surtout que la garantie de l'emploi est avant toute autre chose **une garantie pour les citoyens**. En 2003, le Conseil d'Etat a rappelé que les principes statutaires fondamentaux de la Fonction publique, dont la garantie de l'emploi, sont « destinés à assurer l'égal accès aux emplois publics, à garantir les fonctionnaires contre l'arbitraire et le favoritisme et à donner à la puissance publique les moyens d'assurer ses missions sur tout le territoire dans le respect des règles d'impartialité et de continuité ». La garantie de l'emploi est donc, dans le cadre républicain, un moyen d'assurer aux usagers un service public rendu de manière impartiale, par des agents préservés des pressions politiques et partisans.

Au travers de la sortie du ministre de l'Économie, c'est bien le risque d'une instrumentalisation partisane de l'administration qui est posé, et donc la notion même de service public pour l'intérêt général.

Enfin, pour la CGT, la déclaration de Macron soulève l'enjeu de la pérennité de l'emploi dans notre pays. A l'inverse de Macron, notre organisation estime que la précarité ne peut devenir la norme. Elle rappelle d'ailleurs que dans la Fonction publique le taux de précarité est au minimum de 20%, réalité que notre organisation combat au quotidien.

Cette nouvelle provocation de Macron à l'égard des fonctionnaires ne peut que conduire à s'interroger fortement quant aux intentions réelles du gouvernement, alors que les organisations syndicales consultent actuellement les personnels quant à l'opportunité de signer le projet d'accord sur les **Parcours professionnels Carrières et Rémunérations**.

La CGT sait que les agents de la Fonction publique peuvent compter sur l'attachement des usagers à leurs services publics et à la Fonction publique. Elle appelle les personnels à la plus grande vigilance et à participer en nombre à la journée unitaire d'action interprofessionnelle du 8 octobre.



PAS DE CONQUETES SOCIALES SANS LIBERTES SYNDICALES !

Le 23 septembre, journée d'action contre la criminalisation de l'activité syndicale et pour de nouveaux droits pour tous les salariés et leurs représentants, la Place de la République à Lille a été symboliquement rebaptisée « Place des Libertés Syndicales ».

L'initiative a rassemblé quelques 350 participants venus des quatre coins du Département et issus de professions très diverses, actifs et retraités.

Tandis qu'une délégation était reçue en Préfecture, de multiples témoignages de camarades se sont succédés sur le podium.

Happy Chic, Transports Brunel à Merville, Communaux d'Armentières, AFPA Lomme, ARPE (Association Cambrai), CHR de Lille, La Poste, Association Léo Lagrange...

Tous ont porté un message fort : au-delà du constat des différentes formes de la répression syndicale, ils ont réaffirmé l'esprit de solidarité et de fraternité qui font la force de la CGT. Ils ont témoigné qu'ils ont pu et su compter sur les différentes structures de la CGT, leurs Unions Locales et les syndicats pour faire face à ces attaques.

Ils ont fait la preuve que notre slogan : « quand on touche à un militant de la CGT, on touche à toute la CGT » ne sont pas que des mots.

Un lâcher de ballons symbolique a clôturé l'initiative.





web

cgt.dr59@dgfip.finances.gouv.fr

CGT Finances Publiques Nord

Cité Administrative, porte 405,
175 rue Gustave Delory BP 90029
59018 Lille cedex
03 20 95 63 75

Secrétaire départemental : Laurent PERIN

CGT Finances Publiques Lille et environs

82 Av Kennedy, 59033 Lille cedex
03 20 62 42 84

**Secrétaires Lille et environs :
Annick VIDAL et Yannick MASSIET**

CGT Finances Publiques Valenciennes

rue Raoul Follereau 59300 Valenciennes
03 27 14 66 56

Secrétaire Valenciennes : Christine BASSEUX

**Retrouvez tous les militants, tous les élus de la CGT
Finances Publiques sur le site internet :**

<http://cgt.dr59.free.fr>



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

SECTION :

Actif Stagiaire Retraité

Je souhaite m'abonner à :

la Nouvelle Vie Ouvrière

Facultatif > Pour les agents A et A+

Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)

OUI NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire.

La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

RESERVE A LA SECTION

Saisie CoGiTiel par la section

le: .. / .. /

Date de réception au bureau national,

le: .. / .. /

NOM :

Prénom :

Date de naissance : .. / .. /

Catégorie : **Grade :** **Echelon :**

Filière fiscale **Filière publique**

Adresse administrative :

Adresse pour l'envoi de la presse :

Adresse administrative Adresse personnelle (préciser) :

Tél. :

Mel :

Date : .. / .. / **Signature :**